



Commune de Broc

MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Selon l'art. 84 ReLATEC, la Commune de Broc met à l'enquête les plans présentés par :

Jelk & Nancy Architecture Sàrl, à Bulle, au nom de Mme et M. Florence Rubbo et Mickaël Ransan, à Broc, pour la surélévation d'une partie de l'habitation, création de chambres et d'une salle de bains, construction d'une pergola, mise en conformité de la PAC de la piscine et d'un local spa et demande de dérogation à la distance à la forêt soit/sis sur l'article n° 1125 RF Broc, Chemin de Fin-Derrey 73.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 29 jours au plus tard, à partir de la date ci-dessous.**



Broc, le 11 avril 2025